



No de résolution  
ou annotation

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE LÉRY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Léry tenue le 12 septembre 2016 en la Salle Adolphe-Leduc, et à laquelle sont présents :

Mme la conseillère Mylène Loiseau  
M. le conseiller Éric Pinard  
M. le conseiller Léon Leclerc  
Mme la conseillère Johanne Dutil

formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire suppléant Jacques Laberge

Est également présent : M. Dale Stewart, directeur général et secrétaire-trésorier

**OUVERTURE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Monsieur le maire suppléant constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20 heures.

2016-09-148

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc  
Appuyé par Mme la conseillère Mylène Loiseau

**QUE la Ville de Léry :**

- Accepte l'ordre du jour de cette séance sans modification.

Adoptée à l'unanimité

2016-09-149

**ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL**

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 août 2016 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard  
Appuyé par Mme la conseillère Mylène Loiseau

**QUE la Ville de Léry :**

- Approuve tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 août 2016.

Adoptée à l'unanimité

**CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 AOÛT 2016**

Le Conseil municipal prend acte du dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport budgétaire pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 août 2016.

**RECETTES**

Les recettes totalisent 3 607 617 \$ soit 86 % du budget total.

Utilisation de la marge de crédit/règlement d'emprunt en 2016 – 0 \$.

➤ **PERCEPTION DES TAXES**

**TAXES 2016**

Foncières, INR, eau, eaux usées, dette, ordures : 2 435 516 \$ soit 78,1 % sur un global de 3 119 478 \$.



No de résolution  
ou annotation

### ARRÉRAGES DE TAXES

Année 2015 (solde) 25 459 \$ foncières, INR, eau, eaux usées, dette, ordures  
Autres années (solde) 2 602 \$

### DÉPENSES

Les dépenses d'opération s'établissent à **2 898 327 \$**, soit 69 % du budget, réparties ainsi :

Administration	72 %	Urbanisme	68 %
Sécurité publique	73 %	Loisirs et culture	79 %
Transport	72 %	Frais de financement	57 %
Hygiène du milieu	68 %	CMM	109 %

Les dépenses d'investissement en 2016 s'établissent à **78 512 \$**.

2016-09-150

### PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Dépôt du rapport sur les engagements financiers et factures à payer au 31 août 2016 au montant de 116 478,69 \$.

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc  
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

**QUE la Ville de Léry :**

- Approuve ces engagements financiers et factures à payer qui totalisent la somme de 116 478,69 \$ pour le mois d'août 2016.

Adoptée à l'unanimité

2016-09-151

### CAISSE DES JARDINS - RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE-RETRAITE

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Léry doit se conformer à la *Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite* (L.R.Q., chapitre R-17.0.1) d'ici le 31 décembre 2016 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Léry transige déjà avec la Caisse Desjardins pour ses services financiers et son service de paie ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard  
Appuyé par M. le conseiller Léon Leclerc

**QUE la Ville de Léry :**

- Autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Ville, tout document officiel concernant la mise en place d'un régime volontaire d'épargne-retraite avec la Caisse Desjardins.

Adoptée à l'unanimité

### RESSOURCES HUMAINES

Aucun dossier

### RÈGLEMENTS

2016-09-152

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-461 AMENDANT LES CODES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS ET DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE LÉRY

**CONSIDÉRANT** les dispositions du règlement numéro 2016-461 ;

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion avec dispense de lecture a dûment été donné le 8 août 2016 ;

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard  
Appuyé par M. le conseiller Léon Leclerc



No de résolution  
ou annotation

**QUE la Ville de Léry :**

- Adopte le règlement numéro 2016-461 amendant les codes d'éthique et de déontologie des élus (Règlement numéro 2014-432) et des employés municipaux (Règlement numéro 2012-416) de la Ville de Léry ; ledit règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

**AVIS DE MOTION**

M. le conseiller Léon Leclerc donne avis que lors d'une séance subséquente le Conseil municipal adoptera un règlement portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux. De plus, M. le conseiller Léon Leclerc demande la dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption.

**AVIS DE MOTION**

M. le conseiller Éric Pinard donne avis que lors d'une séance subséquente le Conseil municipal adoptera un règlement portant sur les rejets dans le réseau pluvial de la Ville de Léry. De plus, M. le conseiller Éric Pinard demande la dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption.

**URBANISME – VOIRIE**

2016-09-153

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-455 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 1415, CHEMIN DU LAC-SAINT-LOUIS**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est entré en vigueur le 27 juin 2016 ;

**CONSIDÉRANT QU'** une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 15 juillet 2016 ;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que déposée avec quelques conditions ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Mylène Loiseau  
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

**QUE la Ville de Léry :**

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant une construction neuve sise au 1415, chemin du Lac-Saint-Louis, en la Ville de Léry, le tout en respectant les conditions élaborées par le Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

2016-09-154

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-455 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 1603, CHEMIN DU LAC-SAINT-LOUIS**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est entré en vigueur le 27 juin 2016 ;

**CONSIDÉRANT QU'** une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 22 août 2016 ;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que déposée avec quelques conditions ;



No de résolution  
ou annotation

2016-09-155

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard  
Appuyé par M. le conseiller Léon Leclerc

#### QUE la Ville de Léry :

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant l'agrandissement du bâtiment principal sis au 1603, chemin du Lac-Saint-Louis, en la Ville de Léry, le tout en respectant les conditions élaborées par le Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

### ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

#### BRANCHEMENT DES SERVICES D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC – LOT 5 141 629, CHEMIN DU LAC-SAINT-LOUIS

**CONSIDÉRANT QU'** une demande pour un nouveau branchement aux services d'égout et d'aqueduc par le propriétaire du lot 5 141 629, chemin du Lac-Saint-Louis (1509) a dûment été soumise à la Ville de Léry ;

**CONSIDÉRANT QU'** à la suite d'une demande de soumission auprès d'un entrepreneur aux fins de réaliser ces travaux, une soumission a été déposée, à savoir :

Construction J.P. Roy Inc.	3 100 \$
----------------------------	----------

**CONSIDÉRANT QUE** l'analyse de la soumission démontre que la proposition de Construction J.P. Roy Inc. s'avère être conforme ;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc  
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

#### QUE la Ville de Léry :

- Octroie à Construction J.P. Roy Inc. le contrat de construction du branchement des services d'égout et d'aqueduc au lot 5 141 629, chemin du Lac-Saint-Louis pour un montant de 3 100 \$, taxes en sus.
- Indique que des travaux d'asphaltage s'ajouteront suite aux branchements.
- Indique que, selon l'article 36.2 du règlement numéro 2012-418 sur les branchements à l'aqueduc et à l'égout sanitaire, le propriétaire du lot 5 141 629, chemin du Lac-Saint-Louis doit assumer la totalité des frais occasionnés à la Ville de Léry par ces travaux.
- Indique que des frais d'administration de 5 % s'ajoutent au montant net des frais occasionnés à la Ville de Léry par ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

2016-09-156

#### ADJUDICATION DU CONTRAT RELATIF À L'ÉLABORATION D'UN PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PHASE 1A DU RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2016-450)

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Léry a demandé des soumissions par voie d'invitation auprès de trois consultants en urbanisme pour l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme (Phase 1A du règlement de plan d'urbanisme numéro 2016-450) ;

**CONSIDÉRANT** les soumissions déposées, à savoir :

L'Enclume	16 920 \$
L'Atelier urbain	13 816 \$

**CONSIDÉRANT** l'analyse des soumissions qui démontre que la proposition de l'Atelier urbain s'avère être la plus basse conforme aux documents de soumissions ;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard  
Appuyé par Mme la conseillère Mylène Loiseau



No de résolution  
ou annotation

2016-09-157

**QUE la Ville de Léry :**

- Adjuge à la compagnie L'Atelier urbain le contrat relatif à l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme (Phase 1A du règlement de plan d'urbanisme numéro 2016-450) au montant de 13 816 \$, taxes en sus, selon la soumission déposée ;

Adoptée à l'unanimité

**BRANCHEMENT DES SERVICES D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC – 1415, CHEMIN DU LAC-SAINT-LOUIS**

**CONSIDÉRANT QU'** une demande pour le remplacement des branchements aux services d'égout et d'aqueduc par le propriétaire du 1415, chemin du Lac-Saint-Louis a dûment été soumise à la Ville de Léry ;

**CONSIDÉRANT QU'** à la suite d'une demande de soumission auprès d'un entrepreneur aux fins de réaliser ces travaux, une soumission a été déposée, à savoir :

Excavation L. Martel Inc. 3 265 \$

**CONSIDÉRANT QUE** l'analyse de la soumission démontre que la proposition de Excavation L. Martel Inc. s'avère être conforme ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc  
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

**QUE la Ville de Léry :**

- Octroie à Excavation L. Martel Inc. le contrat de remplacement des branchements des services d'égout et d'aqueduc au 1415, chemin du Lac-Saint-Louis pour un montant de 3 265 \$, taxes en sus.
- Indique que, selon l'article 36.2 du règlement numéro 2012-418 sur les branchements à l'aqueduc et à l'égout sanitaire, le propriétaire du 1415, chemin du Lac-Saint-Louis doit assumer la totalité des frais occasionnés à la Ville de Léry par ces travaux.
- Indique que des frais d'administration de 5 % s'ajoutent au montant net des frais occasionnés à la Ville de Léry par ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

2016-09-158

**BRANCHEMENT DES SERVICES D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC – 19A, RUE DU PARC-TISSEUR**

**CONSIDÉRANT QU'** une demande pour un nouveau branchement aux services d'égout et d'aqueduc par le propriétaire du 19A, rue du Parc-Tisseur a dûment été soumise à la Ville de Léry ;

**CONSIDÉRANT QU'** à la suite d'une demande de soumission auprès d'un entrepreneur aux fins de réaliser ces travaux, une soumission a été déposée, à savoir :

Construction J.P. Roy Inc. 4 600 \$

**CONSIDÉRANT QUE** l'analyse de la soumission démontre que la proposition de Construction J.P. Roy Inc. s'avère être conforme ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Dutil  
Appuyé par Mme la conseillère Mylène Loiseau

**QUE la Ville de Léry :**

- Octroie à Construction J.P. Roy Inc. le contrat de construction du branchement des services d'égout et d'aqueduc au 19A, rue du Parc-Tisseur pour un montant de 4 600 \$, taxes en sus.
- Indique que des travaux de cassage du roc, au besoin, seront facturés sur une base horaire à 210 \$ de l'heure.
- Indique que des travaux d'asphaltage s'ajouteront suite aux branchements.



No de résolution  
ou annotation

2016-09-159

Formules Municipales No 5614-MST (FLA 792)

- Indique que, selon l'article 36.2 du règlement numéro 2012-418 sur les branchements à l'aqueduc et à l'égout sanitaire, le propriétaire du 19A, rue du Parc-Tisseur doit assumer la totalité des frais occasionnés à la Ville de Léry par ces travaux.
- Indique que des frais d'administration de 5 % s'ajoutent au montant net des frais occasionnés à la Ville de Léry par ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

#### **AUTRES DOSSIERS**

#### **NOMINATIONS – RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN**

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal*, les couronnes Sud et Nord doivent procéder à la nomination de huit (8) élus au conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain (le RÉSEAU) ;

**CONSIDÉRANT** le consensus métropolitain qui prévoit que quatre (4) de ces sièges élus vont à la Couronne Sud ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Table des préfets et élus de la Couronne Sud recommandait à l'unanimité, lors de sa séance ordinaire du 9 juin 2016, de diviser la Couronne Sud en deux secteurs, l'un à l'Est et l'autre à l'Ouest, et qu'ils se désignent respectivement deux représentants ;

**CONSIDÉRANT QU'** un consensus se dégage autour des candidatures de Mesdames Suzanne Roy et Diane Lavoie dans l'Est de la Couronne Sud ;

**CONSIDÉRANT QU'** un consensus se dégage autour des candidatures de Messieurs Donat Serres et Claude Haineault dans l'ouest de la Couronne Sud ;

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu de la Loi, les municipalités locales des couronnes Sud et Nord doivent procéder à la nomination des candidatures consensuelles en adoptant une résolution par leur Conseil municipal respectif ;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Dutil  
Appuyé par Mme la conseillère Mylène Loiseau

#### **QUE la Ville de Léry :**

- Entérine les candidatures suivantes pour les postes de représentants des municipalités de la Couronne Sud au conseil d'administration du RÉSEAU :
  - Madame Suzanne Roy, mairesse de la municipalité de Sainte-Julie
  - Madame Diane Lavoie, mairesse de la municipalité de Beloeil
  - Monsieur Donat Serres, maire de la municipalité de La Prairie
  - Monsieur Claude Haineault, maire de la municipalité de Beauharnois
- Fasse parvenir la présente résolution aux officiers de la Table des préfets et élus de la Couronne Sud, à l'adresse courriel suivante : [l.vignola@couronnesud.ca](mailto:l.vignola@couronnesud.ca).

Adoptée à l'unanimité

#### **ORGANISATION PARA-MUNICIPALE**

##### **MRC DE ROUSSILLON**

Aucune information

##### **CITSO**

Aucune information

##### **TRANSPORTS ACCÈS INC.**

Aucune rencontre



No de résolution  
ou annotation

## INFORMATION AUX CITOYENS

La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal aura lieu le mardi 11 octobre 2016.

La troisième échéance pour le compte de taxes municipales 2016 était le jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Le service de collecte de branches (déchiquetage) a débuté le mardi 3 mai 2016 et se poursuivra le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> mardis de chaque mois jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2016 (exception 18 octobre 2016).

Afin d'améliorer la prévention en sécurité incendie, le Service de sécurité incendie de la Ville de Léry effectue des visites de prévention dans les résidences et commerces sur son territoire. À cet effet, il recueillera certaines données et vérifiera entre autres, les avertisseurs de fumée, les extincteurs, les systèmes de chauffage, etc. Il est à noter que le pompier sera vêtu de son uniforme et aura une carte d'identité du Service de sécurité incendie de la Ville de Léry.

Concerts Léry sur le Lac :

Dimanche, 18 septembre 2016 - Septuor à cordes  
14 heures à l'église Notre-Dame-de-Léry - 25 \$ billet individuel.

La soirée country-western et épluchette de blé d'inde de la Ville de Léry a eu lieu le samedi 27 août 2016 au Club Nautique Woodlands. La Ville de Léry désire remercier tous les bénévoles et les participants.

Une exposition de voitures anciennes, modifiées et hot rods aura lieu le 24 septembre 2016 au Parc Asselin de 10 heures à 16 heures. Si pluie, l'évènement est remis au lendemain.

Une exposition d'artistes en lien avec les Journées de la Culture aura lieu le 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2016 à l'Église Notre-Dame-de-Léry.

Encore cette année, la Ville de Léry offre le service de la collecte de feuilles ; le service débutera le 19 septembre 2016 et il se poursuivra jusqu'à la tombée de la première neige. Nous vous rappelons que seulement les sacs biodégradables disponibles à l'hôtel de ville, au Garage Vallières ainsi qu'au magasin Mag Décor seront ramassés. Comme l'année passée, la Ville de Léry donne 10 sacs gratuits par résidence. Pour un nombre additionnel de sacs, il en coûtera aux citoyens 2,50 \$ le rouleau (10 sacs).

Un tournoi de crible par équipe (2) est organisé par les loisirs de la Ville de Léry le samedi 1<sup>er</sup> octobre 2016. L'inscription des participants débute à 12 h 30 et le tournoi débute à 13 h 15.

## COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS (ÈRES)

Mme la conseillère Mylène Loiseau explique le déroulement des journées de la culture et du concours d'œuvres d'art pour les jeunes de 14 à 18 ans. Elle souhaite un prompt rétablissement à M. le conseiller Gérald Ranger.

M. le conseiller Éric Pinard explique le processus concernant l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme (Phase 1A du règlement de plan d'urbanisme numéro 2016-450).

M. le maire suppléant Jacques Laberge souhaite un prompt rétablissement à M. le conseiller Gérald Ranger.

## PÉRIODE DE QUESTIONS



M. le maire suppléant invite les personnes présentes à poser leurs questions sur tout sujet.

Les questions portent sur le projet de loi numéro 106 du gouvernement provincial concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives ainsi que sur l'avis de motion concernant l'adoption d'un règlement portant sur les rejets dans le réseau pluvial de la Ville de Léry.

## LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Mylène Loiseau, appuyé par M. le conseiller Léon Leclerc, que la présente séance soit et est levée ; il est 20 h 40.

Adoptée à l'unanimité

  
\_\_\_\_\_  
MAIRE SUPPLÉANT  
  
\_\_\_\_\_  
DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

2016-09-160